

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 12 DECEMBRE 2024**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 06 décembre 2024 conformément à l'article L.2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme JANSOONE - CZAJKA (mandataire de Mme PINTO), M. LEWANDOWICZ (mandataire de M. DELERUE), Mme MERLIN (mandataire de Mme BELVAL), Mme BRUYANT, M. DELECOURT (mandataire de M. LALLOYER), Mme AFANASJEW (mandataire de Mme BIALY), Mme BUGNON, M.M. CARDON, JAZWIECKI (mandataire de M. WAGON), Mme HEMERY (mandataire de M. JOSSIEN).

Excusés : M. DELERUE (procuration à M. LEWANDOWICZ), M. BLARINGHEM, M. LALLOYER (procuration à M. DELECOURT), Mme PINTO (procuration à Mme JANSOONE-CZAJKA), Mme BELVAL (procuration à Mme MERLIN), M. JOSSIEN (procuration à Mme HEMERY), M. WAGON (procuration à M. JAZWIECKI), Mme BIALY (procuration à Mme AFANASJEW).

Absent non excusé : M. LAMBERT

Participaient à la réunion : Daphné KAJ secrétaire de mairie, Sabine MUCHA agent de gestion administrative, 2 journalistes.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame le Maire propose Pascale AFANASJEW qui accepte la fonction.

La réunion commence selon l'ordre du jour.

**1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2024 ;**

Le procès-verbal est soumis au vote : **APPROUVÉ** à l'unanimité.

**2- MODIFICATION DU TABLEAU ANNEXE POUR LA FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ; FIN DE DELEGATION DE FONCTION D'UNE CONSEILLERE ;**

Suite au souhait de Madame Virginie PINTO de mettre fin à sa délégation de fonctions (Fêtes et cérémonies, culture, vie associative) il est nécessaire de modifier le tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil Municipal, selon les conditions fixées par délibération du 11 juin 2020.

**Madame le Maire** fait lecture du courrier que Mme Virginie PINTO lui a adressé.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De modifier, à compter du 1er novembre 2024, le tableau qui sera annexé à la présente délibération, qui récapitule l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil Municipal, selon les

conditions fixées par délibération du 11 juin 2020.

### **3- RECRUTEMENT DE VACATAIRE ;**

Madame le Maire informe l'assemblée que le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux.

Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents contractuels de droit public, lesquels sont régis par le décret n° 88-145 du 15 février 1945.

Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondant à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **INSTITUE** le recrutement de vacataires ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter un vacataire si les trois conditions sont réunies ;
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation, sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au SMIC horaire en vigueur ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- **CHARGE** l'autorité territoriale à veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 01.01.2025

### **4- PLU ; EMPLACEMENT RESERVE CHEMIN DU BART ;**

Monsieur et Madame Michaël BERTOLI DELMER sont propriétaires de la parcelle section AD n° 74 sise 44 rue de Lillers.

Une partie du terrain d'une surface de 170 m<sup>2</sup> fait l'objet d'un emplacement réservé n°1 au plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil Municipal le 25/11/2005, modifié le 24/02/2011 et révisé de manière allégée le 10/04/2019.

Cet emplacement réservé, au bénéfice de la Commune, est prévu en cas d'élargissement de la voirie Chemin du Bart.

Le Cabinet de géomètre Ingeo de Saint-Pol-sur-Ternoise a été chargé par M. et Mme Bertoli Delmer de mettre en œuvre une procédure de bornage pour effectuer la délimitation entre leur propriété et la propriété relevant du domaine public Chemin du Bart.

M. et Mme BERTOLI DELMER ont adressé un courrier en date du 19 novembre 2024 en Mairie demandant le positionnement de la commune par rapport à l'emplacement réservé situé sur leur terrain.

La Commune n'ayant pas l'intention d'effectuer de travaux d'élargissement de voirie Chemin du Bart, il est demandé de renoncer à l'acquisition de la parcelle ce qui aura pour effet de lever la servitude d'emplacement réservé n°1.

Dans le PLU actuellement en vigueur, les terrains situés chemin du Bart, en face des 3 maisons, sont repris en terrain urbanisable zone UBa.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un nouveau plan de zonage a été établi. Ces terrains ne sont plus en zone UBa, mais en zone naturelle (N) et en zone agricole présentant des enjeux naturels (Ap).

Ils ne seront donc plus constructibles.

Actuellement, le PLUi est dans la phase d'enquête publique qui se déroule du 18 novembre au 19 décembre 2024.

Ce point est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

## **5 – INFORMATIONS DIVERSES :**

### *a. Décisions du Maire.*

Suite aux délégations qui m'ont été accordées par délibération du 20 novembre 2020 et en date du 30 septembre 2021 modifiant la précédente en ajoutant une délégation. 3 décisions ont été prises :

Décision 7 ; Tarifs commission des fêtes pour les exposants du Marché de Noël : 10€ (emplacement moins de 2m), 20€ (emplacement de plus de 2m) et 30€ pour les frais de gardiennage.

Décision 8 ; Tarifs commission des fêtes pour les repas du Marché de Noël : 15€ (plat unique, dessert, café) et 8€ (repas enfant).

Décision 9 ; constitution d'une provision pour créances douteuses sur l'exercice 2024 de 3 239€ à la demande de la Trésorerie.

### *b. Problème eau rousse :*

Lors de la réunion du Syndicat des Eaux le 25 novembre dernier, les représentants de chez Véolia y ont été conviés afin d'aborder les problèmes d'eau rousse sur la Commune ; En effet, une cinquantaine de réclamations ont été relevées par l'agence de l'eau pour notre commune comme par exemple Chemin du Bois, rue de la Gare, rue de l'Eglise, rue de Lillers et rue du Huit Mai.

L'eau est achetée à la SACRA de la CABBALR. Des purges automatiques et manuelles sont effectuées une fois par semaine dans le Chemin du Bois et la rue du Huit Mai.

Véolia propose au Syndicat des Eaux deux possibilités :

- Le nettoyage des réseaux par méthode AIR EAU AIR
- Le remplacement de réseau notamment avec le renouvellement canalisation rue du Château qui est la plus défectueuse.

Une réunion d'urgence du Syndicat des Eaux sera programmée prochainement avec M. COPPIN, Vice-Président pour répondre à cette problématique.

Je vous rappelle qu'en cas de problème lié à la coloration de l'eau, les administrés doivent appeler le service client de VEOLIA, un agent se déplace et s'il constate le phénomène, il délivre un bon afin de venir retirer des packs d'eau en Mairie.

Le quota de packs d'eau est déterminé par les services de VEOLIA.

*c. Point sur les travaux :*

- *Salle des associations* : Les Restos du Cœur ont intégré à nouveau les locaux le 24 octobre dernier.
- *Pont de la rue du Guît* : Un diagnostic a été réalisé par un cabinet lundi 09/12. Un rapport est en attente pour avancer dans le projet de réparation et d'accompagnement pour les demandes de subventions.
- *Rue de la Gare et Avenue de la Paix* : Les travaux de reprise de fontes ont été réalisés.
- *Salle des fêtes* : Nous avons reçu un devis pour le plafond de l'entrée et des marches de l'escalier (1950€ TTC)
- *Eclairage rue des Carimarants* : Les travaux sont en cours de finalisation. Les poteaux sont installés. Nous sommes en attente de réception des travaux.

*d. Retour sur les manifestations :*

Madame MERLIN revient sur :

- Repas des aînés ; Tout s'est très bien déroulé, 140 personnes inscrites cette année.
- Téléthon ; M. DELECOURT gère toutes les manifestations. Cette année a été programmé un loto solidaire. C'était un moment amusant et convivial. Des bénévoles sont attendus en plus.
- Marché de Noël : Pour le samedi gros point positif la parade de Noël avec la descente du Père Noël. Un char a fait son apparition cette année grâce au dévouement de certains élus et bénévoles. Un gros travail d'équipe a été nécessaire en amont et en aval.

Nous avons également eu des retours des commerçants présents qui ont bien apprécié et bien vendus lors de cette manifestation. Et même les visiteurs étaient satisfaits, nous avons eu de nombreux témoignages en ce sens.

**Madame AFANASJEW** : La parade lumineuse et la descente du Père Noël, super !

**Madame le Maire** : Un grand merci aux bénévoles et aux élus pour le travail acharné.

*e. Spectacle de Noël :*

Intervention de Madame BRUYANT :

Il s'agit d'un spectacle offert par la Municipalité pour les enfants de l'école publique. C'est le collectif de l'Astragale qui a été retenu avec un spectacle de 50 minutes intitulé la forêt magique. A la suite de ce moment magique, il y aura la traditionnelle distribution de chocolats aux enfants.

Tous les élus sont les bienvenus.

*f. Colis de Noël :*

La distribution des colis de Noël aura lieu le vendredi 20 après-midi et le samedi 21 décembre matin. Madame le Maire souhaite connaître les disponibilités de chacun à ce sujet.

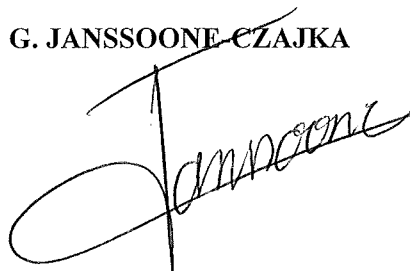
**L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde.**

**La séance est levée : 18h55**

P. AFANASJEW

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a circular loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.

G. JANSOONE CZAJKA

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style. It starts with a large loop on the left and ends with a long, sweeping horizontal stroke.